

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 22/06/2026

Date de la convocation :
16/06/2026
Date d'affichage :
16/06/2026

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

L'an 2026 et le 22 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Kutzenhausen sous la présidence de Marc BASTIAN, délégué titulaire.

Elus présents :
Titulaires : Marc BASTIAN

MMES : Nathalie CHANOIR, Lysiane DUDT, Marie-Claude FILSER, Monique MEYER, Anaïs NAGEL, Nathalie SCHALL, Christelle SCHMITT, Céline STURM,
MM Freddy CUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, Dominique FERBACH, Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER, Pierre HERRMANN, Patrick HOFFMANN, Cédric LEMAITRE, Edouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER-RINIE, Sylvain ROYAL, André SCHMITT, Hervé TRITSCHBERGER, Serge ZEIDLER,

Suppléants avec délégation vote :
MM Ludovic JOTZ représente Roger ISEL, Manuel KOEHL représente Jean-Yves JUNG,
Suppléants sans délégation vote :
MMES Anne HOLTZMANN,
MM Christophe AMRHEIN, Jacques ROCCHI,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME Peggy BALL donne procuration à Freddy CUNTZ,
MM. Roger ISEL est représenté par Ludovic JOTZ, Jean-Yves JUNG est représenté par Manuel KOEHL, Jean-Pierre MICHEL donne procuration à Sylvain ROYAL, Manuel SCHERRER donne procuration à Hervé TRITSCHBERGER, Dominique SCHNEIDER donne procuration à Nicolas GUTHMULLER, Christian TRAUTMANN donne procuration à Marie-Claude FISLER

Elus suppléants excusés :
MME Marie-Agnès MEYER,
M. Jacky KELLER,

Elus absents :

Titulaires :
MM Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ, Stéphane SPEYSER

Suppléants :
MMES Angélique PFEIFFER, Sabrina WINCKEL
MM Jean-Jacques ROS, Olivier STUDER, Marc SCHAEFFER, David TREIBER, Valentin WOLFF

Secrétaire de séance :
Mme Céline STURM

Réf : 064.2026
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

064.2026 : Proposition de désignation du directeur à temps non complet à la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein et convention de mise à disposition correspondante.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1412-1 et L2221-10,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu les statuts de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animations et de découvertes transfrontalier du Fleckenstein,

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le départ à la retraite de l'actuelle directrice de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animations et de découvertes transfrontalier du Fleckenstein,

Considérant que les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, constituant un établissement public local (EPIC), sont administrées par un conseil d'administration et un directeur, ce dernier assurant le fonctionnement de la régie sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, conformément à l'article R. 2221-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le directeur d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est désigné par le conseil communautaire sur proposition du président de la communauté de communes source, à l'instar des membres du CA,

Considérant la proposition de désigner la chargée de mission tourisme à la communauté de communes comme directrice de la régie, à hauteur de 20/semaine, via une convention de mise à disposition précisant les conditions de la mise à disposition et notamment les modalités de remboursement par la régie des dépenses de personnel liées,

Considérant le projet de convention de mise à disposition,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la proposition du président et de désigner en conséquence Mme Sonja FATH, chargée de mission tourisme à la communauté de communes, comme directrice de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animations et de découvertes transfrontalier du Fleckenstein, à hauteur de 20h/semaine,**
- **D'approuver la convention de mise à disposition de l'agent intercommunal à la régie, fixant les conditions de mise à disposition,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/06/2026

Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
Mme Céline STURM

Le président,
Marc BASTIAN